

# Projet de 30 méga-bassines sur le bassin du Clain : où en est-on ?

Août 2023

## C'est quoi une bassine ? Et c'est quoi le problème ?

Bassines non merci 86 avait rédigé un document d'argumentaire concernant les méga-bassines en septembre 2022, l'argumentaire est toujours valable, nous vous présentons les enjeux depuis 1 an.

## L'eau dans notre bassin : toujours peu et de mauvaise qualité

Le bassin du Clain est classé en zone de répartition des eaux (ZRE) depuis 30 ans, c'est-à-dire que la ressource en eau est déficitaire pour l'ensemble des usages. Les prélèvements pour l'irrigation agricole de l'été 2022 ont encore une fois été trop importants, ne respectant pas l'état de la ressource, notamment grâce à des dérogations préfectorales. Les associations environnementales continuent d'alerter sur l'**état critique des rivières et des nappes souterraines** du bassin. La **pollution de l'eau** est toujours présente, comme on l'a vu avec des métabolites du chlorothalonil, fongicide interdit en agriculture depuis 2020 mais dont des traces perdurent dans l'eau.

## Des manœuvres pour obtenir des financements et poursuivre l'accaparement de l'eau

Pour construire les méga-bassines, les irriguants et la préfecture doivent obtenir des financements publics de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB), provenant de nos facture d'eau. Pour cela, des conditions sont à respecter, et notamment : établir un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE), qui se base sur une analyse scientifique Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC). Le PTGE doit permettre d'obtenir sur le territoire une gestion de l'eau partagée entre les usages (eau potable, pêche, tourisme et loisirs, agriculture...), en tenant compte de l'état de la ressource en eau sur le bassin du Clain et de l'impact du changement climatique.

## **Le protocole**

### **ou comment la préfecture favorise un seul usage : l'agriculture irriguée et agro-industrielle**

Ainsi, le 2 novembre 2022, au lendemain de la mobilisation populaire de l'automne (manifestation à Poitiers le 22 octobre, à Sainte-Soline le 31 octobre 2022), le préfet a soumis à signature le protocole d'accord concernant les projets de bassines. Ce protocole devait prendre la place d'un PTGE et ne concernait qu'un seul usage, l'agriculture irriguée. Il a été signé malgré une large opposition, en particulier sans l'accord de Grand Poitiers et contre l'avis des associations de protection de la nature.

## **L'étude HMUC**

### **ou comment la préfecture et le département piétinent une analyse scientifique solide**

Une étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC) a été effectuée sur le bassin du Clain. C'est une analyse scientifique, qui se penche sur l'état de la ressource en eau au regard des usages humains et des besoins naturels, tout en prenant en compte l'impact du changement climatique.

Les résultats parus au printemps indiquent clairement la nécessité de **réduire**, drastiquement sur certains sous bassins, les prélèvements en eau (notamment pour l'agriculture), ainsi que d'**encadrer ces prélèvements** pour tenir davantage compte de l'**état des nappes et des cours d'eau**.

Pourtant, le 7 juin dernier, la préfecture et le département ont proposé à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Clain, organe politique de gestion du l'eau dans notre bassin, de ne pas valider entièrement les résultats de cette étude, en particulier les mesures qui proposaient d'encadrer les prélèvements (par exemple en hiver, pendant le remplissages des bassines). L'idée est que les irriguants puissent continuer de prélever l'eau pour maintenir coûte que coûte leur système.

**Tous les signaux sont au rouge, mais les irriguants, le conseil départemental de la Vienne et la préfecture continuent de passer en force.**





### La lutte sur le bassin du Clain

Depuis des années, plusieurs associations et collectifs, luttent contre les projets de réserves de substitution et pour une gestion de l'eau partagée entre les usages et respectueuse des milieux naturels sur le bassin du Clain.

Cette opposition ne faiblit pas, elle prend de multiples formes, par le travail des associations, des élu.e.s, des paysan.nes, des militant.e.s...

### **Le PTGE d'initiative citoyenne**

Comme il n'y a pour l'instant pas de PTGE sur notre territoire, Vienne Nature, la Confédération Paysanne, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), l'UFC-Que choisir et la Fédération de Pêche 86 ont amorcé une démarche de PTGE d'initiative citoyenne. Cette démarche constitue un véritable espace de formation et d'échange pour les citoyen.ne.s.

Pour plus d'informations : [nouvellegestiondeleau86@proton.me](mailto:nouvellegestiondeleau86@proton.me)

### **Du côté de BNM86**

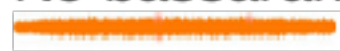
En octobre 2022, manifestation avec cantine de lutte. En juin 2023, manifestation sur l'eau : descente de Clain en canoë et vélo, table-ronde, soirée festive... Entre-temps : rassemblements divers pour dénoncer les dénis de démocratie et décisions de la préfecture et du gouvernement. Et en août 2023 : accueil du convoi de l'eau avec l'ADEMA et la Confédération Paysanne.

BNM 86 mène aussi un travail d'éducation populaire et d'information auprès des citoyen.nes et des élu.es, notamment en proposant des réunions publiques lorsqu'un projet de méga-bassine apparaît sur une commune. Nous organisons des ateliers d'auto-formation et menons un travail de veille sur les données et l'état des cours d'eau. Nous cherchons aussi à mettre en lumière les jeux d'influences de certains acteurs, véritables barons modernes de l'agriculture, de la politique et de la construction et de certain.es élu.es qui pratiquent un lobbying pro-bassine inacceptable, souvent à la frontière de la légalité et du conflit d'intérêt.

**Bassines Non Merci (86 comme les autres collectifs BNM), dénonce les projets d'accaparement de l'eau et continue de promouvoir une agriculture paysanne adaptée au changement climatique et une gestion de l'eau impliquant les différent.e.s habitant.e.s de notre bassin. Le collectif demande notamment un arrêt des projets de méga-bassines et un gel des financements par l'AELB.**

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les sites internet des différentes associations ou collectifs cités dans le document.

No bassaran



Bassines Non Merci 86

